Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, Mr RISBOURG Jean-Luc, MULET Xavier, Stéphanie PROISY, COULLE Katia, DUBREUCQ Geneviève, Mme ROY Josette, Mr ANUSET Jean-Marc

Absents excusés : Mr CHOPIN Christophe pouvoir à Mme Roy Josette
Mr ITTELET Robert.

Absents : Mrs FOUCHER Loïc, BATTEUX Jean-François et Mme DROY Nathalie

Mr Jean-Luc RISBOURG est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :
Délibérations à prendre :
-Ouvertures de crédits avant le vote du BP 2019
-Cotisation 2019 à la Mission Locale de Thiérache
-Acte de servitude Commune/Arc en Thiérache
-Acquisition d'une partie d'une parcelle-Projet béguinage pour séniors-
Ouverture de crédits avant le vote du BP 2019
- Contrat de projet 2019 – Mairie de Sains-Richaumont/TAC-TIC Animation.
-Remboursement d'une caution
-Synthèse des commissions
-Infos diverses
-Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et indique que Mr Robert ITTELET est excusé et donne lecture du pouvoir de Mr CHOPIN à Mme ROY.
Mr Jean-Luc RISBOURG est élu secrétaire de séance à l'unanimité.
Lecture de l'ordre du jour.
En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents trois points à ajouter :
- Bulletin d'adhésion « Villes et Villages Fleuris »
- Contrat CDD en remplacement d'un agent titulaire indisponible.
- Demande de subvention DETR/DSIL pour le projet « Construction d'une salle des fêtes et culturelle » et « menuiseries et toiture à l'ex-école maternelle ».

Les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.
Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2019, et s'il y a des remarques.

Le Maire indique que Mr Jean-François BATTEUX a fait une remarque par mail du 26 mars 2019. Le Maire donne lecture du mail. Mr BATTEUX demande que les deux dernières phrases du compte rendu soient supprimées, il affirme ne pas avoir prononcé ces phrases.
Après avoir pris connaissance de la remarque de Mr BATTEUX les Membres du Conseil Municipal confirme que la rédaction du compte rendu du 31 janvier 2019 telle qu'elle est, reprend exactement les propos de Mr Jean-BATTEUX.
Le Maire : « d'autres remarques » ?
Plus de remarque.
Le Maire propose de passer au vote.
Le compte rendu du 31 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Ouvertures de crédits avant le vote du BP 2019

Le Maire indique qu'il y a lieu d'engager et mandater en l'attente du vote du budget primitif 2019 les dépenses suivantes :

Art. 2183 Remplacement de disques durs	200.00€
Art. 2315 Achat panneaux de signalisation	96.00€
Art. 2188 Achat d'équipement pour cuisine ex-école maternelle	4 000.00€

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

Objet : Cotisation 2019 à la Mission Locale de Thiérache

Le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Paul VERON, Président de la Mission Locale pour l'Emploi en Thiérache. L'adhésion des communes à l'association est identique depuis plusieurs années et s'élève à 1,50 euros par habitant. Cotisation 2019 pour la commune 1058 habitants x 1.50€ = 1 587.00€.

Les Membres du Conseil municipal acceptent l'adhésion à l'unanimité.

Objet : Conclusion d'un acte de constitution de servitudes (domaine privé)

Monsieur le Maire rappelle que la société « ARC EN THIERACHE », société de type Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 841 341 324, ayant son siège social 30 Boulevard Richard Lenoir, à Paris (75011) (la « Société ») souhaite, pour les besoins de son projet de construction et d'exploitation d'une centrale éolienne bénéficier de droits sur les parcelles du domaine privé de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle également que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet de centrale éolienne aujourd'hui considéré est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif à l'acte ci-annexé.

En conséquence de quoi, Mr MULET Xavier et Mr Christophe CHOPIN (pouvoir à Mme Josette ROY) ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné leur avis, pas pris part aux débats ni aux délibérations concernant le projet d'acte annexé. Le temps des débats et des délibérations, ces conseillers ont effectivement quitté la salle du Conseil municipal.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les informations qui suivent. Préalablement à la présente séance, ont été adressés aux membres du Conseil municipal, en même temps que la convocation à cette séance :

- le projet d'acte ci-annexé, précision faite qu'un exemplaire du projet était également mis à la disposition des conseillers, en Mairie, préalablement à la tenue du présent conseil municipal ;
- une note de synthèse relative au projet précité.

De cette note, il résulte que la Société projette d'exploiter une centrale éolienne et ses équipements accessoires (la « Centrale »), elle-même ou par une autre société à laquelle elle transférerait ses droits, sur le territoire de la Commune, d'une puissance indicative totale de 16 MW.

Dans ce cadre, la Société souhaite sécuriser des droits sur la parcelle désignée ci-après du domaine privé de la Commune.

A cet effet, la Société lui a proposé de conclure un accord dont les éléments essentiels sont les suivants.

<u>Acte de constitution de servitudes sur la parcelle de la Commune (domaine privé)</u>

La parcelle concernée est :

Section	**Parcelle**	**Lieudit**
ZC	73	Le Franc Muid

- Objets : élargissement temporaire

- Durée de TRENTE (30) années pleines, à compter de la signature de l'acte.

- Indemnité : indemnité unique de VINGT MILLE euros (20000 €)

Cette indemnité est versée à compter du premier des deux événements suivants, que sont soit l'enregistrement de la Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier en mairie, soit 6 mois pleins et entiers après la date de l'acte.

***

Le projet d'acte reprenant ces éléments et les complétant est annexé à la présente délibération.

En conséquence de quoi, chacun des conseillers prenant part à la séance et au vote a reçu toutes informations relativement au projet et à l'acte qui s'y rapporte.

En ce qui concerne l'acte de constitution de servitudes sur la parcelle de la Commune (domaine privé)

1) Le conseil municipal, après avoir délibéré à 8 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions, autorise Monsieur le Maire à engager la Commune dans le projet d'acte de constitution de servitudes sur la parcelle de son domaine privé annexé, en qualité de propriétaire de la parcelle précitée.

2) Le conseil municipal, après avoir délibéré à 8 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions, (Mr MULET Xavier n'a pas participé au vote, Mme ROY Josette n'a voté que pour elle, Mme ROY n'a pas exercé le pouvoir de Mr CHOPIN Christophe).

3) donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toute formalité et acte accessoires nécessaires à la réalisation de cet acte comme de ses effets.

Il est ici rappelé que Monsieur le Maire ne peut valablement engager la Commune qu'une fois la présente délibération devenue exécutoire, après dépôt en préfecture.

Objet : Acquisition d'une partie d'une parcelle-Projet béguinage pour séniors-Ouverture de crédits avant le vote du BP 2019

Le Maire indique avoir entretenu Mme Suzanne DOUCY dans le cadre du projet de construction d'un béguinage pour séniors et pour l'implantation de parcelles d'accession libre à la propriété sur la parcelle communale section AD 01, la commune souhaite acquérir une partie de parcelle appartenant à Mme Suzanne DOUCY section AD 02 afin de réaliser une voirie d'accès en continuité de la voirie existante de la cité des Mulquiniers ; cette opération concerne une bande de 72 m de long sur 10 m de large soit 720 m². La commune propose d'acquérir cette bande de terre au prix de 3 500.00€ et de prendre en charge les frais inhérents à cette division parcellaire.

Mme Suzanne DOUCY a donné son accord.

Le Maire indique qu'il y a lieu d'engager et mandater en l'attente du vote du budget primitif 2019 les dépenses suivantes :

Art 21111 Achat de terrain- prog 426 Frais d'honoraires……954.00€

Les crédits nécessaires à l'achat du terrain seront ouverts au budget primitif 2019.

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire a signé les documents à intervenir, acceptent l'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2019.

Objet : Contrat de projet 2019 – Mairie de Sains-Richaumont-TAC-TIC Animation.

Le Maire propose de signer le « Contrat projet 2019 » Mairie de Sains-Richaumont/TAC-TIC Animation.

Différents secteurs d'animation : :

- Réseau assistantes maternelles (RAM)
- Enfance 6 à 11 ans
- Adolescents 11 à 17 ans

- Accompagnement et soutien à la parentalité
- Un accès pour tous à la culture

Mémoire de frais établi selon la convention « Contrat projet 2019- Mairie de Sains-Richaumont/TAC-TC Animation. **: contribution : 6 450.00€** à verser à la signature de la convention.

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire a signé les documents à intervenir, acceptent la contribution de 6 450.00€.

Objet : Remboursement d'une caution- Ouverture de crédits avant le vote du BP 2019

Le Maire indique que l'état des lieux de départ du logement communal n°8 rue des alouettes n'ayant donné lieu à aucune remarque, la caution d'un montant de 226.25 € peut être restituée à Mlle Adeline RAMOLU.
Le Maire indique qu'il y a lieu d'engager et mandater en l'attente du vote du budget primitif 2019 les dépenses suivantes :

Art 165 remboursements de cautions…….226.25€

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

Objet : Bulletin d'adhésion Villes et Villages Fleuris

Le Maire informe que pour pouvoir continuer à bénéficier du label, déposé à l'institut National de la Propriété Industrielle, il faut que la commune s'acquitte de la cotisation au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) avant le 15 mai 2019 d'un montant de 175.00€.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

Objet : Contrat CDD en remplacement d'un agent titulaire indisponible.

Le Maire, indique que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel mis à la disposition du Syndicat Scolaire de Sains-Richaumont, pour assurer le remplacement momentané d'un agent titulaire en congé de maladie.
Un agent est engagée pour assurer les fonctions suivantes: assistance classes, surveillance de bus et l'entretien des locaux scolaires, jusqu'au retour de l'agent, durée hebdomadaire 27 heures

Les fonctions confiées à cet agent relèvent de la catégorie C.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

Objet : Demande de subvention DETR/DSIL pour le projet Construction d'une salle des fêtes et culturelle

Le Maire propose de solliciter de l'Etat pour le projet « Construction d'une salle des fêtes et culturelle » une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux de 45 % du montant hors taxes des travaux.

Projet « Construction d'une salle des fêtes et culturelle »

Coût : 1 219 767.00 euros, soit 1 463 720.40€ TTC.

PLAN DE FINANCEMENT

Enveloppe Globale : 1 219 767.00€ HT
1 463 720.40€ TTC

Comprenant :

Coût AMO :	5 490.00€ HT
Coût SPS :	4 000.00€ HT
Cout contrôles techniques :	5 000.00€ HT
Coût levée topographique :	662.00€ HT
Coût achat terrain :	11 705.00€ HT
Coût étude géotechnique :	5 600.00€ HT
Coût réalisation :	1 187 310.00€ HT (avec coût MO)
TOTAL PROJET :	**1 219 767.00€ HT**

Financement :

Aide DETR(ETAT) /DSIL (45 %)	548 895.15€
Aide API (Département 25%)	304 941.75€
Aide FAEDER (Région 10%)	121 976.70€
Autofinancement	**243 953.40€**
Total projet HT :	**1 219 767.00€**

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le projet « Construction d'une salle des fêtes et culturelle » ;
Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR ;
S'engage à financer le projet selon le plan de financement ci-dessus ;
Dit que la dépense sera inscrite au budget Primitif 2019 en section d'investissement ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet ci-dessus.

Objet : Demande de subvention DETR/DSIL pour le projet «Gros travaux à l'ex-école maternelle remplacement des menuiseries et de la toiture ».

Le Maire propose de solliciter de l'Etat pour le projet «Gros travaux à l'ex-école maternelle-remplacement des menuiseries et de la toiture » une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux de 45 % du montant hors taxes des travaux.

Enveloppe globale du projet : 54 195.50€ euros HT, soit 65 034.60€ euros TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Menuiseries
Coût HT : 37 500.00€
Coût TTC : 45 000.00€

Toiture
Coût HT : 16 695.50€
Coût TTC : 20 034.60€

Financement :

Aide DETR(ETAT) /DSIL (45 %)	24 387.98€
Autofinancement	29 807.52€
Total projet HT :	**54 195.50€**

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le projet « Construction d'une salle des fêtes et culturelle » ;
Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR ;
S'engage à financer le projet selon le plan de financement ci-dessus ;
Dit que la dépense sera inscrite au budget Primitif 2019 en section d'investissement ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet ci-dessus.

Synthèse des commissions

Vincent LAMOUREUX indique que la commission « communication et informations » s'est réunie le 4 mars. Deux sujets étaient à l'ordre du jour :

La dénomination de la place de Richaumont :
La commission propose : la place du bleuet de France
Le calendrier de l'opération « un nom pour l'ancienne maternelle » a été établi et se compose comme suit :
- 1er avril 2019 : lancement de l'opération
- 23 avril 2019: date limite du dépôt des propositions
- 2 mai 2019 : lancement du vote
- 17 mai 2019 : date limite de dépôt des votes (au secrétariat de mairie, aux heures et jours d'ouverture)

Il est convenu que les propositions doivent avoir un lien avec les arts et la culture en général.
Une prochaine réunion de la commission est prévue le 23 avril afin de procéder au dépouillement des propositions.

Annie DOUBLEMARD informe l'assemblée que la commission « cadre de vie et environnement » s'est réunie le 25 février. Lors de cette réunion, le concours des maisons fleuries a été reconduit pour l'année 2019, de même que l'inscription de la commune pour les villes et villages fleuris.

Le groupe de travail des chemins s'est également réuni afin de mettre en place un système de surveillance de l'état des chemins. Les volontaires se sont constitués en binôme et ont pris en charge une zone de chemins. Il est convenu de faire remonter chacune des observations à la mairie par courrier ou par mail.

Jean-Luc RISBOURG évoque la réunion de la commission des travaux qui s'est déroulé le samedi 23 mars lors de laquelle un point a été fait sur les travaux d'accessibilité en cours (WC salle polyvalente, WC mairie et WC stade) ainsi que les travaux de voirie (rue des alouettes et rue du Général de Gaulle).

Infos diverses

Le Maire donne lecture du courrier d'ELICIO, indiquant les différentes phases de la construction du parc éolien de l'Arc-en-Thiérache, situé sur les communes de Sains-Richaumont, Lemé et Chevennes qui débuteront le 15 mars 2019.

- Base-vie : début mars 2019
- Voies et Réseaux Divers : mars/avril 2019
- Fondations : début juin 2019
- Levage des éoliennes : septembre 2019.

Le Maire fait savoir que Monsieur Charles MARTIN, Trésorier de Vervins, quitte la trésorerie. Son départ est prévu pour septembre 2019.

Le Maire donne lecture de son courrier de réponse à Mr André PHILIPPE habitant de SAINS-RICHAUMONT, concernant une demande de réfection du chemin menant à son habitation.

Séance levée à 22 heures 30.